



**Lancement**  
**« Code Marocain de Bonnes Pratiques de Gouvernance  
des Entreprises et Etablissements Publics »**

Intervention de Monsieur HORANI  
Président de la CGEM

Rabat, le 21 Mars 2012

Monsieur le ministre délégué auprès du chef de gouvernement chargé  
des Affaires Générales et de la gouvernance,  
Monsieur le ministre de l'économie et des finances,  
Monsieur le représentant de l'OCDE,  
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un réel plaisir de prendre part aujourd'hui au lancement du  
Code de bonnes pratiques de gouvernance des entreprises et  
établissements publics. Ce code constitue ainsi la 3<sup>ème</sup> annexe au 'Code  
marocain de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise' ou 'Code  
général' lancé en mars 2008, suivi par l'annexe spécifique aux PME et  
entreprises familiales et celui réservé aux Etablissements de Crédit lancés  
respectivement en décembre 2008 et en Juin 2010.

Je voudrais féliciter la Commission Nationale de Gouvernance  
d'Entreprise pour l'excellent travail réalisé depuis sa mise en place en  
2007. Investie dans l'élaboration du code de gouvernance d'entreprise  
lors de sa création, elle a su progressivement, et avec méthodologie,  
développer des actions parallèles pour faire connaître les pratiques de  
bonne gouvernance. Je saisis cette occasion pour saluer l'initiative de  
ladite Commission pour la création de l'Institut Marocain des  
Administrateurs. Cette instance qui dispense des formations en matière

de gouvernance d'entreprise œuvre pour l'amélioration des compétences des membres des Conseils d'Administration et leur professionnalisation, engendrant ainsi un effet moteur pour asseoir une bonne gouvernance au sein des entreprises tant publiques que privées.

Je réitère au nom de la CGEM mes remerciements à l'OCDE et au Global Corporate Governance Forum, relevant de la SFI, pour l'assistance technique, l'expertise et l'appui apportés à ce projet depuis son démarrage. Leur implication dans le cadre de cette initiative souligne l'intérêt et l'enjeu que constitue cette thématique dans les stratégies d'appui au développement menées par ces organisations internationales dans les pays de la Région.

Mesdames, Messieurs,

La gouvernance d'entreprise continue d'être une question d'importance tant pour les entreprises que pour les gouvernements.

La bonne gouvernance d'entreprise aide les entreprises à établir une relation transparente entre les actionnaires, les gestionnaires et les autres parties prenantes, à renforcer le rôle et les capacités des conseils d'administration, et à assurer la protection des droits des actionnaires minoritaires.

Les gouvernements ont quant à eux le devoir d'attirer les investissements, de développer une économie plus forte du secteur privé, et d'assurer la transparence dans les transactions publiques et privées.

les valeurs fondamentales de la démocratie de la gouvernance d'entreprise, à savoir l'équité, la transparence, la lutte contre la corruption et la responsabilisation constituent aussi la pierre angulaire de la bonne gouvernance publique et privée.

C'est dans ce sens que la CGEM attache une attention particulière à la gouvernance des entreprises publiques car de leur performance dépend celle des services publics fournis aux citoyens et aux entreprises privées en raison du flux d'affaires important entre le secteur public et le secteur privé. En effet, les établissements et entreprises publics sont fortement impliqués dans la réalisation des grands projets structurants et dans la mise en œuvre des différentes stratégies sectorielles du pays. Ceci engendre une forte interactivité entre le secteur public et le secteur privé, allant de la conception à la mise en œuvre de ces projets, leur suivi et leur évaluation.

Le code de bonne gouvernance spécifique aux établissements et entreprises publiques que nous lançons aujourd'hui se base sur les recommandations de l'OCDE en la matière, avec une adaptation au contexte local. En complément des dispositions légales et réglementaires qui régissent les pratiques de bonne gouvernance, ledit code regroupe des lignes de conduite et des recommandations, telles que les comités spécifiques et leurs chartes, le règlement intérieur, et la charte du membre de l'Organe de Gouvernance, la formation des administrateurs, la politique de dividendes... Il prévoit également l'ouverture des conseils d'administration à des administrateurs indépendants et l'instauration d'une évaluation périodique de ces établissements.

Madame et Messieurs,

Notre pays, qui connaît une refonte de ses structures politiques et économiques marquées par l'adoption la nouvelle constitution et la mise en place du Conseil Economique et Social, a entrepris depuis quelques années un ambitieux chantier de réformes pour relever le défi du développement et de l'intégration à une économie globalisée avec un maximum d'atouts compétitifs.

Cet enjeu important impose, tant aux instances gouvernementales qu'aux acteurs du secteur privé, de conjuguer leurs efforts et de consolider leur confiance mutuelle pour édifier une économie performante et pérenne, créatrice de richesse.

Ainsi, la CGEM, qui milite pour renforcer la compétitivité et la prospérité de l'entreprise, - moteur du développement socio-économique du pays -, œuvre-t-elle, à travers sa charte et son Label de Responsabilité Sociale de l'Entreprise, à la promotion des bonnes pratiques de gouvernance et de gestion éthique de l'entreprise marocaine.

Aussi, la contribution du secteur privé aux travaux du « Comité National Environnement des Affaires » a permis d'identifier les principales réformes à mettre en œuvre pour l'amélioration du climat des affaires et dont une bonne partie est déjà opérationnelle, notamment la réglementation des délais de paiement, la révision de la loi sur la SARL, l'élaboration d'un identifiant commun des entreprises, et le portail « Stop corruption ».

A ce titre, je me réjouis du partenariat public / privé qui vient de se renforcer par l'accord signé entre la CGEM et le gouvernement le 6 mars dernier, et qui contribuera, sans aucun doute, à l'amélioration de l'environnement des affaires dans notre pays, et par conséquent, à son attractivité pour les investisseurs marocains et étrangers.

Je souhaite plein succès aux travaux de cette journée et vous remercie de votre attention.